

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FGAO ET RECONDUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES

Élection de Patrick Degiovanni à la présidence du CA du FGAO

Vincennes, le 22 juin 2022

A l'issue de l'assemblée générale du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) du 20 juin 2022 et de la réunion du conseil d'administration qui a suivi, **Patrick Degiovanni succède à Michel Gougnard** à la présidence du CA du FGAO.

Après deux mandats, Michel Gougnard, président du comité d'audit du groupe Covéa, président de Valeurs Mutualistes MAAF et administrateur des principales sociétés du groupe Covéa, ne souhaitait pas se représenter. Le conseil d'administration et le commissaire du Gouvernement ont chaleureusement remercié M. Gougnard pour son action en tant que président du FGAO.

Agé de 63 ans, statisticien économiste ENSAE, actuaire IAF et titulaire d'un DEA de mathématiques appliquées à l'économie à Paris-Dauphine, Patrick Degiovanni a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de groupes d'assurance. Il a d'abord exercé plusieurs postes à responsabilité chez Gan puis Groupama et, depuis 2007, chez Pacifica - la compagnie d'assurances dommages du Crédit Agricole - en qualité de directeur général adjoint. Il y est désormais dirigeant effectif en charge des directions métiers (particuliers, professionnels, Agricole et entreprises) et de la direction commerciale et du développement. Il est, par ailleurs, vice-président de la Cadora (commission des assurances de dommages et de responsabilité de France assureurs) et président de la section des risques petits et moyens de la structure de marché Gareat (Gestion de l'Assurance et de la Réassurance des risques Attentats et actes de Terrorisme).

Patrick Degiovanni est administrateur du FGAO depuis huit ans. Il présidait le comité d'audit du FGAO depuis juillet 2016. Il est nommé pour un mandat de trois ans.



→ Composition du conseil d'administration du FGAO : [Cliquez ici](#)

Renouvellement du mandat de Julien Rencki, directeur général du Fonds de Garantie des Victimes

En fonction depuis juillet 2016, **Julien Rencki** est reconduit pour un nouveau mandat en tant que directeur général du Fonds de Garantie des Victimes. À ce titre, il dirige le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) ainsi que le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI).

Les conseils d'administration du FGAO le 20 juin et du [FGTI](#) le 22 juin lui ont renouvelé leur confiance à l'unanimité, pour un nouveau mandat de trois ans.

«Je suis heureux de poursuivre, avec le soutien du conseil d'administration et de l'Etat, la transformation engagée depuis six ans avec l'ensemble des équipes pour faire du Fonds de Garantie des Victimes un acteur de référence de la solidarité envers les victimes, conjuguant le sens de l'intérêt général et la performance opérationnelle.»

Julien RENCKI, Directeur général du Fonds de Garantie des Victimes

Agé de 52 ans, Julien Rencki a effectué la première partie de son parcours professionnel au ministère de l'Economie et des Finances. Conseiller économique du Premier ministre (2012-2013), il a également exercé les fonctions de Secrétaire général pour la modernisation de l'action publique. Il est ancien élève de l'ENA et diplômé de l'IEP de Paris et de la faculté de droit de l'université de Paris-II.



À PROPOS DU FGAO

Créé en 1951, placé sous tutelle de l'Etat, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO), est un organisme d'intérêt général qui agit au nom de la solidarité nationale. Il prend en charge les victimes d'accidents de la circulation causés par des auteurs en défaut d'assurance ou inconnus ainsi

que leurs proches.

Il indemnise, à ce titre, les préjudices résultant d'une atteinte à la personne dans toutes ses dimensions.

En 2021, le FGAO a pris en charge plus de 27 000 victimes, et a versé près de 1 69 M€ d'indemnités.

À PROPOS DU FGTI

Créé par le législateur en 1986, le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) est placé sous le contrôle de l'Etat. Son conseil d'administration est présidé par Martine Ract-Madoux, magistrate, conseillère honoraire à la cour de cassation. Il est composé de représentants des ministères chargés de l'économie, de la justice, de l'intérieur et de sécurité sociale ainsi que de personnes ayant manifesté leur intérêt pour les victimes et d'un représentant de

l'assurance. Le FGTI prend en charge, au nom de la solidarité nationale, les victimes françaises et étrangères d'attentats commis en France et les victimes françaises d'attentats commis à l'étranger. Il indemnise les préjudices résultant d'une atteinte à la personne.

En 2021, près de 90 000 victimes ont été prises en charge au titre d'un attentat ou d'une infraction. Près de 475 M€ d'indemnités ont été versés.

CONTACT PRESSE

Eloïse Le Goff

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

01 43 98 87 93

06 25 04 42 41

eloise.le-goff@fgvictimes.fr

Découvrez notre site internet

<https://www.fondsdegarantie.fr/>

Découvrez notre rapport d'activité

<https://rapportdactivite.fondsdegarantie.fr/2020/>

SUIVEZ NOUS

#fondsdegarantie

